

Ensemencement du lac du pendu pour la pêche sur glace

La Tuque, le 16 décembre 2021 – Au cours des derniers mois la Ville de La Tuque a entrepris des démarches pour offrir à ses citoyens un site de pêche blanche à proximité de son milieu urbain, afin d’offrir aux familles la possibilité de prendre l’air et de taquiner le poisson, comme c’est possible de le faire pendant la période estivale au lac Saint-Louis. Ces démarches se sont concrétisées la semaine dernière par l’annonce du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) qui permettra dorénavant la pêche blanche sur le lac du Pendu entre le 20 décembre et le 31 mars, ainsi que par l’ensemencement du lac du Pendu avec de l’omble de fontaine, grâce à la collaboration de partenaires financiers et l’implication d’un groupe de bénévoles du Club des 3 raquettes.

En réalisant ce projet, l’équipe municipale a répondu à un besoin manifesté par des citoyens qui veulent pêcher l’omble de fontaine en hiver dans un lac situé à proximité de la ville, tout en profitant du plaisir de faire des activités en plein air entre amis ou en famille.

En plus des démarches réalisées auprès du MFFP pour que la pêche blanche soit permise au lac du Pendu, l’équipe municipale a déposé des demandes de financement pour l’ensemencer. Héritage Faune et la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs ont répondu

favorablement à cette demande, ce qui a permis d’ensemencer 1 400 truites récemment dans le lac. D’autres partenaires, dont le MFFP, pourraient s’ajouter aux partenaires du projet prochainement.

Toutes les précautions ont été prises pour assurer la survie des poissons, ce qui représente un beau défi en hiver. Les truites ont été transportées dans des sacs remplis d’oxygène, sur des traîneaux, par des employés municipaux et un groupe de bénévoles du Club des 3 raquettes.

Le lac du Pendu est situé entre la route 155 (voie de contournement) et le milieu urbain, dans la montagne. En hiver, les amateurs de pêche blanche pourront y pêcher l’omble de fontaine et la perchaude.



Avec la réalisation de ce projet, la municipalité encourage les familles à faire du sport en plein air, ainsi qu'à se procurer la carte de membre du Club des 3 raquettes, car il faut emprunter leurs sentiers pour se rendre au lac du Pendu. La Ville de La Tuque invite également la population à faire preuve de prudence en tout temps lorsque vient le temps de s'aventurer sur un plan d'eau.

Les pêcheurs doivent posséder un permis de pêche valide et respecter les limites permises dans la zone de pêche 26 en tout temps, même en hiver. Il est important de prendre connaissance de la réglementation sur la pêche sportive au Québec avant de pratiquer cette activité. En cas de capture accidentelle d'une espèce non permise dans la réglementation, il faut la remettre immédiatement à l'eau.

